



**JOURNÉE D'ÉTUDE**

# HOMMAGE AU PRÉSIDENT JEAN MASSOT ET AU PROFESSEUR PHILIPPE LAUVAUX

**27 septembre 2019**

Conseil d'État - Salle d'Assemblée  
générale

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS**  
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](http://ASSAS-UNIVERSITE.FR)

La participation à ce colloque est gratuite

La [Société de législation comparée](#) organise le 27 septembre prochain, un après-midi d'étude en l'honneur de **Philippe LAUVAUX**, professeur de droit public à l'université Paris 2 Panthéon-Assas et Jean MASSOT, président de section honoraire au Conseil d'État.

## Programme

*Accueil des participants à 14h*

### **Discours d'ouverture**

M. Bertrand STIRN, président de Section au Conseil d'État, membre de l'Institut

M. Dominique HASCHER, conseiller à la Cour de cassation, président de la Société de Législation Comparée

## L'hommage des juges

Présidence : M. Jean-Paul COSTA

« Le filtrage des pourvois en cassation »

Mme Martine De BOISDEFFRE, président de la section du rapport et des études du Conseil d'État, président du Comité d'histoire



du Conseil d'État et de la juridiction administrative

« Le filtrage des recours contentieux par les juridictions britanniques »

Sir Michael TUGENDHAT, ancien juge à la High Court d'Angleterre et du Pays de Galles

« La CEDH et les Constitutions nationales »

M. Jean-Paul COSTA, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, président de l'Institut international des droits de l'homme - Fondation René Cassin

## L'hommage des universitaires

Présidence : M. Aurélien ANTOINE

« La Constitution de 1958 et le droit de l'UE »

M. Baptiste BONNET, professeur à l'université Jean-Monnet Saint-Étienne / Université de Lyon, doyen de la Faculté de droit de Saint-Étienne

« Une invention doctrinale de Philippe Lauvaux : la notion de parlementarisme dualiste renouvelé »

M. [Armel Le DIVELLEC](#), professeur à l'université Paris 2

« L'impensé français du parlementarisme »

M. Tanguy PASQUIET-BRIAND, professeur à l'université Paris-Saclay, Université d'Évry Val d'Essonne

### **Propos conclusifs**

M. Aurélien ANTOINE, professeur à l'université Jean-Monnet Saint-Étienne, président de la Section de droit constitutionnel de la Société de Legislation Comparée

**Inscription obligatoire** dans la limite des places disponibles avant **le 24 septembre** auprès de la [Société Legislation Comparée](#).